

**Lettre ouverte à Madame Cécile DUFLOT, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement  
et  
à Madame Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.**

**Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et dix maires s'alarment de l'incohérence des politiques publiques de logement sur leur territoire.**

A l'issue d'un travail de concertation approfondi avec les communes, le Conseil régional d'Ile-de-France et l'Etat, la nouvelle charte du Parc naturel régional a fixé des objectifs précis en matière d'urbanisation en respectant les principes d'un développement durable et en conformité avec le nouveau Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Ce bel édifice est aujourd'hui gravement menacé par la combinaison de plusieurs mesures législatives, la loi DALO de mars 2007, la loi de Réforme des collectivités territoriales de 2010, la loi SRU de 2000 renforcée par la toute récente loi Duflot qui accroît les objectifs de construction de logements sociaux en les portant de 20 à 25% du parc existant.

Des objectifs contraignants car assortis de fortes pénalités financières pour les communes qui ne les respectent pas.

En effet, par une arithmétique simple, les 9 communes du Parc naturel régional soumises à ces lois (sans compter Rambouillet, Gif-sur-Yvette, Magny-les-Hameaux et bientôt Saint-Rémy-l'Honoré et Saint-Léger-en-Yvelines) devraient à elles seules construire plus de logements qu'il n'était prévu d'en construire sur toutes les communes du Parc naturel régional pendant les 12 années de la charte ! Et la population de ces 9 communes devrait progresser à un rythme très largement supérieur à celui de toute l'Ile-de-France y compris Paris, près de 3% par an ! Tout le contraire des objectifs d'équilibre du SDRIF (+0,75% pour l'Ile-de-France) et de la Charte qui prévoit quant à elle, une augmentation de la population de 0,55% par an.

Il ne s'agit pas de remettre en cause des objectifs raisonnables de densification et de mixité sociale, des domaines où les savoir-faire du Parc naturel régional en font un partenaire unanimement reconnu.

Mais l'accumulation de mesures législatives incohérentes conduit à des absurdités, en contradiction avec les principes du développement durable et les objectifs du SDRIF :

1. N'est-il pas absurde d'augmenter massivement la population de certaines communes rurales, avec des taux d'accroissement largement supérieurs à ceux de toute la Région ? Veut-on accentuer l'étalement urbain qu'il faut au contraire maîtriser ?

2. N'est-il pas absurde d'augmenter la population de communes sans desserte par les transports en commun ou très mal desservies et offrant peu d'emplois, ce qui est contraire à tous les principes d'un développement durable ? Alors qu'il faut au contraire rapprocher l'habitat et l'emploi pour limiter les déplacements...
3. N'est-il pas absurde de contraindre des communes rurales à construire rapidement et massivement, avec une proportion très élevée de logements sociaux au risque de répéter les erreurs des années 1960 en construisant des quartiers exclusivement sociaux et mal intégrés ?
4. N'est-il pas absurde de bouleverser des objectifs de croissance de la population qui vont contraindre de petites communes à investir des sommes considérables pour agrandir leurs équipements collectifs (station d'épuration des eaux usées, réseaux d'eau potable, écoles et équipements périscolaires...), alors qu'elles n'en ont pas les moyens ?

C'est pourquoi nous espérons que le gouvernement saisira la première opportunité législative pour remédier à ces anomalies. L'Etat doit jouer son rôle de chef d'orchestre, il doit le faire en respectant les principes universels du développement durable et en veillant à la cohérence des politiques publiques.

Yves VANDEWALLE  
Président du Parc naturel régional  
de la Haute Vallée de Chevreuse

Daniel BONTE  
Maire d'AUFFARGIS

Guy POUPART  
Maire de BONNELLES

Blandine LE TEXIER-JAULT  
Maire de BULLION

René MEMAIN  
Maire de CERNAY-LA-VILLE

Claude GENOT  
Maire de CHEVREUSE

Marie-Laure ROQUELLE  
Maire de JOUARS-PONTCHARTRAIN

Jean CRENO  
Maire du MESNIL-SAINT-DENIS

Jean-Pierre GHIBAUDO  
Maire de Saint-Léger-en-Yvelines

Jean-Pierre SIMONIN  
Maire de SAINT-REMY-L'HONORE

Guy SAUTIERE  
Maire de SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Monique GUENIN  
Maire de SONCHAMP